

# Délibération

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 109-2025

Point 05.01

### Point 05.01. de l'ordre du jour

#### Modification des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de la Licence Économie-Gestion 2025/2026 - Modalités d'accès et de progression

##### EXPOSE DES MOTIFS

Suite au constat d'une erreur de saisie dans les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de la Licence Économie-Gestion sur les trois années en 2025/2026 à propos des modalités d'accès et de progression, il a été demandé de corriger la phrase « L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis au moins 45 ECTS sur l'année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. » En effet, l'ancienne tournure de phrase permettait à tous les étudiants ayant moins de 45 ECTS de suivre par anticipation des enseignements de l'année supérieure.

En effet le système existant et appliqué depuis des années au sein de la composante concerne bien les étudiants ayant acquis au moins 45 ECTS pour leur permettre une progression solide et compatible au niveau des emplois du temps.

### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte la **modification des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences de la Licence Économie-Gestion 2025/2026**

### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	38
Nombre de voix pour	38
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des sciences économiques et de gestion

Fait à Strasbourg, le 01<sup>er</sup> octobre 2025



Le Directeur général des services adjoint  
de l'Université de Strasbourg

Bernard LICKEL